

Compact II : encore 342 millions de dollars de marchés à prendre

Le Compact II du programme de coopération Maroc/États-Unis Millennium Challenge veut faire du secteur privé un partenaire de choix. Sur les 450 millions de dollars dont il a été doté à son démarrage, 342 millions de dollars de projets sont encore en cours ou en préparation. Autant d'opportunités que MCA Morocco a présentées aux entreprises membres de la CGEM.

Le Compact II a encore 3 ans à vivre. Ce deuxième volet du programme de coopération maroco-américaine regorge d'opportunités d'affaires pour les entreprises marocaines. «L'Agence Millennium Challenge Account Morocco lancera des appels d'offres d'un total de 342 millions de dollars» sur cette période, a indiqué Abdelghani Lakhdar, DG de l'agence MCA-Morocco, lors d'une rencontre lundi au siège de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

Ce montant s'ajoutera aux 48 millions de dollars représentant 97 contrats déjà signés avec des entreprises marocaines et aux 37 millions de dollars relatifs à 25 contrats conclus avec des cabinets internationaux.

Les appels d'offres en cours et futurs tournent autour des deux grands projets que le Compact II a choisi de financer : l'éducation & la formation pour l'employabilité et la productivité du foncier.

• Éducation et formation pour l'employabilité : 220 millions de dollars mobilisés

Le capital humain représente «une contrainte majeure à la croissance économique au Maroc». Le projet «Éducation et formation pour l'employabilité» est construit autour de 3 activités : Éducation secondaire (enveloppe de 112,6 millions de dollars), Formation professionnelle (80,42 millions) et Emploi

(27 millions). Soit au total 220 millions. Dans l'éducation secondaire, «l'intervention du secteur privé est souhaitée à travers des partenariats avec les écoles et l'ouverture des élèves sur l'entreprise», a précisé Lakhdar. Pour la formation professionnelle, les entreprises peuvent prendre part aux appels d'offres relatifs aux 15 centres de formation retenus pour le financement du Fonds Charaka, lancé en juin 2017 pour l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle (www.lematin.ma). Ces marchés portent d'abord sur 9 nouveaux centres de formation, dont 3 dans la santé à Béni Mellal, Oujda et Meknès, un dans les BTP (Fès), un centre de formation dans les métiers du Transport et de la logistique à Tit Mellil et un institut pluridisciplinaire des métiers portuaires, de la logistique et de l'industrie dans la province de Fahs Anjra (Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma).

L'Agriculture est également concernée par la création d'un nouveau centre de formation : le Centre régional de formation en élevage de petits ruminants de Bellota à Ouezzane. Deux autres centres viennent compléter le lot des nouveaux pôles dans le pipe : l'École marocaine de boulangerie et de pâtisserie de Casablanca et l'Institut spécialisé de technologie appliquée à Had Soualem (multisectoriel).

Les appels d'offres portent ensuite sur les travaux d'extension de 6 centres de formation existants. Il s'agit de l'Institut spécialisé des métiers de l'aéronautique et de la logistique aéronautique (ISMA-LA), l'Institut spécialisé du Bâtiment (ISB) de Casablanca, Instituts de technologie hôtelière et touristique de Tanger et Ouarzazate. À ceux-là s'ajoutent l'Institut de développement en artisanat de Aïn Nokbi à Fès et l'Institut des arts traditionnels de Meknès. Concernant l'emploi, Compact II part sur un «nouveau modèle d'insertion des jeunes en difficulté d'em-



MCA Morocco a présenté, lundi, les projets actuels et futurs du Compact II aux entreprises membres de la CGEM. Ph. Seddik

ploi», indique Lakhdar. À signaler que les partenaires de ce volet auront un financement basé sur les résultats. «L'une des conditions est le maintien en emploi pendant une durée minimum de 6 mois», souligne le DG de MCA Morocco. Amélioration et intégration du dispositif d'observation et d'analyse du marché du travail, évaluation des politiques et des programmes d'emploi ainsi que la promotion de l'équité genre en milieu professionnel sont autant d'objets des appels d'offres auxquels pourront soumissionner les entreprises.

• 170 millions de dollars pour la productivité du foncier

Le foncier est l'une des contraintes majeures à l'investissement. Ce volet a été doté d'une enveloppe de 170 millions de dollars et couvre 3 aspects : gouvernance du foncier (10,5 millions de dollars), foncier industriel (127 millions) et foncier rural (33 millions).

Le Compact II développe et teste un nouveau modèle de revitalisation et de développement des zones industrielles (ZI). Ce modèle est tiré par la demande,

implique le secteur privé et adopte les standards internationaux de respect de l'environnement, de genre et d'inclusion sociale. L'objectif est de faire des partenaires privés des acteurs actifs auprès de l'État dans l'aménagement et la mise à niveau des ZI. La gestion de ces ZI est intégralement accordée au secteur privé tandis que le public garde son rôle de planification. Trois sites pilotes ont été identifiés pour tester ce nouveau concept : Bouznika, Had Soualem et Sahel Lakhyayta. Parmi les appels d'offres en cours celui relatif à l'évaluation foncière des projets soumis pour le financement du Fonds des zones industrielles durables (FONZID). D'autres suivront.

Pour le foncier rural, l'opération pilote de melkisation de près de 67.000 hectares de terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz a démarré fin juin. Des mesures d'accompagnement sont également prévues pour assurer une meilleure valorisation agricole de ces terres melkisées. Facilitation de l'accès aux crédits bancaires, renforcement des capacités techniques et professionnelles des agriculteurs et développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois en faveur des femmes et des jeunes sont autant de créneaux sur lesquels peuvent se positionner les partenaires privés.

Rappelons que le Compact II est doté d'une enveloppe de 450 millions de dollars auxquels s'ajoute un apport de 82 millions de dollars du Maroc. Selon les prévisions, «827.626 personnes en seront bénéficiaires au cours des 20 prochaines années», a rappelé Lakhdar lors de la rencontre à laquelle a pris part Salaheddine Mezouar, président de la CGEM, Stephanie Miley, chargée d'affaires à l'Ambassade des États-Unis, et Walter Siouffi, directeur résident du MCC. Ce compact prendra fin le 30 juin 2022. ■

Abdelhafid Marzak



Voir la vidéo sur lematin.ma



<https://lematin.ma/gr/3293>